

Service : ECLAT
Affaire suivie par : Emmanuel LEDE
Tél. : 03 20 40 43 30
phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH des Hauts-de-France sur le PDAHLPD 2025-2030 de l'Oise présenté en commission spécialisée PDALHPD du CRHH le 27 février 2025

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur les projets de plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Le plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PDAHLPD) 2025-2030 de l'Oise a ainsi été présenté en commission spécialisée PDALHPD du 27 février 2025.

Il convient tout d'abord de souligner la qualité de ce nouveau PDAHLPD, de la présentation en séance et des débats avec les membres de la commission spécialisée, lesquels ont souligné la qualité de la méthodologie employée.

Ce nouveau PDAHLPD s'appuie sur une phase d'évaluation du plan précédent, permettant ainsi une détermination précise des évolutions nécessaires dans ce nouveau plan. Les membres de la commission spécialisée ont ainsi pu noter l'attention toute particulière portée au dispositif de gouvernance de ce nouveau PDAHLPD. En parallèle, l'évaluation territorialisée des besoins s'est appuyée sur les cinq territoires d'action sociale du département de l'Oise plutôt que sur les quatre arrondissements, garantissant ainsi une prise en compte optimale des spécificités territoriales, tant en zone urbaine qu'en zone rurale.

Suite à la présentation de ce projet, le CRHH a émis un avis favorable sur ce projet de PDAHLPD 2025-2030.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,